

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Juin 2018.**

Présents : A.Freyria, D.Soulier, R.Ribaud, R.Chancel, P.Chadirac, J.Delcher, D.Flamme, B.Tissandier, M.Vergote, C.Zevaco.

Absente excusée : Mme Chantal JULIEN qui avait donné pouvoir à Denis.

Secrétaire de séance : Colette Zevaco.

La séance est ouverte par M. le Maire, qui propose la validation du compte-rendu du précédent conseil.

Approuvé à l'unanimité.

Puis étude des points de l'ordre du jour :

### **1° - Validation du courrier adressé aux habitants du Bourg et de Claveyres, concernant l'enquête publique d'assainissement.**

Comme convenu précédemment une enquête publique directe va être faite auprès des habitants concernant l'objet cité plus haut, à savoir révision du zonage assainissement (passage de l'assainissement collectif en vigueur pour les deux secteurs à un assainissement individuel dans CLAVEYRES et maintien du collectif dans le BOURG), Pour cela M. le Maire a préparé un courrier informant les habitants des différentes solutions qui s'offrent à eux.

A quelle date faire l'enquête publique ?

Le maire propose que ce soit entre le 15/07 et 15/09 afin que les habitants des résidences secondaires puissent également faire connaître leur point de vue.

Il faut donc informer le tribunal administratif de la démarche afin qu'il désigne un commissaire-enquêteur chargé de la procédure.

Ainsi, si ces dates sont respectées le conseil connaîtra les avis exprimés par les habitants et celui du commissaire vers le 15 Octobre, par l'intermédiaire d'un rapport établi par le commissaire-enquêteur.

Le maire rappelle qu'ensuite le Conseil municipal délibérera car c'est lui qui décide, en dernier recours.

B. Tissandier demande qu'un représentant de « Impact Conseil » revienne pour donner des précisions sur le taux de subvention qui change constamment.

D'autre part comment connaître l'avis des personnes voisines du projet, mais non intégrées dans le schéma ? M. le Maire répond qu'elles pourront lors de l'enquête faire part de leurs remarques, remarques qui seront intégrées dans son rapport si le Commissaire le juge bon. Ces avis pourront se faire soit oralement, soit par écrit pour les résidences secondaires intégrées dans le Schéma ou, lors des journées de permanence du Commissaire-enquêteur.

La lettre adressée aux habitants après avoir été lue par les conseillers est mise au vote et **approuvée à l'unanimité.**

### **2° - Validation de la répartition des subventions 2018 accordées aux associations.**

Le total accordé aux associations et voté se monte à 8 000 € en 2018.

M. le Maire informe les conseillers que l'école Notre-Dame à Mauriac a demandé une subvention car 4 enfants de Meallet sont scolarisés dans leur structure et a fait savoir que la référence du don à accorder par enfant est de 542€. (Montant de la subvention donnée par la mairie de Mauriac)

Devant l'étonnement et le refus des conseillers trouvant cette demande beaucoup trop élevée par rapport aux finances de la commune M. Freyria explique qu'il a rencontré les responsables de l'école Notre-Dame pour obtenir des précisions. La commune de Méallet donne entre 100 et 150 € aux associations de parents d'élèves des autres écoles accueillant des enfants de Méallet, aussi a-t-il négocié sur cette base avec l'école Notre-Dame.

Comment financer ces subventions qui ajoutées à l'accroissement du nombre d'élèves scolarisés et n'ont pas été comprises dans le budget dont le montant arrêté au budget. M. le Maire propose, afin de rester dans l'enveloppe votée que, conformément à ce qui a été évoqué lors de la réunion avec les associations de la commune le 1<sup>er</sup> Juin et avec leur accord (sauf celui du Comité des fêtes, non représenté et non excusé) :

- d'une part, qu'une réduction de 10 pour cent soit effectuée sur le montant des subventions allouées aux trois principales ; Club St Georges, les Chemins d'antan, et le comité des fêtes : total de cette contribution soit - 520€
- d'autre part de supprimer ou modifier certaines subventions versées les années précédentes ; la subvention accordée à l'association contre les Nuisibles est supprimée, n'ayant plus de raison d'être cette année : montant : 150€. Idem pour le Tour du cantal Pédestre : 200€, Le Chat Perché : 80€, l'Assoc<sup>o</sup> Intermédiaire de Mauriac : 100€ et la subvention aux Restaurants du Cœur à voir avec le CCAS.

**VOTE : POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (D. Flamme)**

Par contre M. le Maire fait savoir qu'à défaut d'une présentation sous quinze jours des comptes et documents financiers du Comité des Fêtes, un courrier sera adressé au Bureau du Comité afin de leur rappeler que leur statut exige qu'ils informent de l'état de leurs comptes chaque année la mairie s'ils veulent percevoir de nouveau une subvention : il s'agit d'un devoir citoyen !

Il ajoute aussi que, pour les associations présentes à la réunion et dont la trésorerie le permettrait, une participation pourrait leur être demandée au titre du financement de certains travaux ou l'achat d'objets pour le service commun.

A ce propos, Mme Zevaco rappelle que le Club St Georges et les Chemin d'antan ont déjà participé, lors de son mandat, au financement et à la pose du parquet de la salle annexe, et qu'ils ont ainsi donné un exemple très positif !

### **3° - Information sur l'acquisition du véhicule de remplacement du C15.**

Il s'agit d'un Renault Kangoo : 8700€ TTC couleur rouge, d'occasion, avec crochet d'attelage et comportant une galerie.

#### **4° - Mission de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rampe d'accès à la Salle Polyvalente.**

Cette mission est proposée à Monsieur Barthélémy, architecte, d'autant qu'il est déjà informé de ces travaux suite à ceux effectués à la mairie lors du précédent mandat. Le conseil autorise le maire à signer l'ensemble des pièces administratives et notamment l'acte d'engagement correspondant à cette mission.

**VOTE : OUI à l'UNANIMITE**

M. le Maire rappelle que ces travaux doivent être réalisés impérativement avant le 15 Décembre de l'année et que la sortie de secours de la Salle Polyvalente doit être gérée par le maître d'œuvre en fonction de la progression de tous les autres travaux de sécurisation entrepris sur le bâtiment.

#### **5° - Réponse O.N.F. concernant les projets de coupes 2018.**

Le principe des ventes a été arrêté (coupes de Claveyres, Drulhes, le Joanny) pour un total d'environ 12 000€, mais les coupes ne sont pas réalisées. Certains conseillers aimeraient avoir plus d'informations sur les critères d'évaluation financière de l'ONF. Le Maire propose de faire le point avec l'ONF d'ici Septembre : il y a en effet un manque d'informations global sur le programme de coupes et il faut donc organiser le suivi de ces dossiers. M. Vergote est donc chargé de contacter M. Schneider pour une rencontre avec le maire à programmer à partir de son retour sur Méallet, (2<sup>ème</sup> quinzaine de Juillet) le plus vite possible en fonction de son emploi du temps. Un courrier sera adressé à l'ONF en ce sens.

M.Freyria et M.Tissandier iront ensemble au R-V.

#### **6° - Lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche du remplacement des lampes à vapeur de mercure**

L'accord est recueilli mais où en est l'opération ? Il n'y a pas eu de réunion pour faire le bilan sur la réalisation en cours et pas de suivi du Syndicat électrique. Même proposition que pour l'ONF il est nécessaire d'organiser une réunion dès le retour du maire afin de faire le point sur l'état d'avancement général des remplacements d'ampoules, du reste à réaliser et mettre à jour le SIG du Syndicat. Un courrier sera adressé au syndicat.

#### **7° - Encaissement de la caution du gîte**

Le montant de la caution s'élève à 600 €.

Suite à 6 mois de location le gîte a été laissé en très mauvais état : mauvais état général du gîte, remplacement de la cafetière, nettoyage des couvertures, etc...

Les gîtes de France ont pris connaissance de la situation, et ont donné leur accord pour la récupération de la caution.

La mise à l'encaissement de la trésorerie sera donc engagée dès la délibération transmise à la Sous-Préfecture.

**VOTE : OUI à l'unanimité** pour l'encaissement du chèque de caution.

## **8° - RANDONNEE motorisée de TRIZAC : la MONTAGNOUNE, le 1<sup>er</sup> Juillet.**

Le maire a été consulté par la sous-préfecture dans un délai très bref, alors que le circuit avait déjà été décidé, il a donc souhaité exprimer ses réserves quant au tracé.

Le chemin emprunté par la randonnée passe de **Meallet au Suc Rouge**, il est classé P-R et donc ne doit pas être emprunté par des véhicules motorisés.

Il est donc proposé une solution de remplacement : **Ferluc-Lavergne- Claveyres**.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **SYNDICAT des EAUX** : à la dernière réunion où étaient présents M. le maire de MEALLET et B. TISSANDIER le C.A et le B.P ont été votés.

Selon le Président du syndicat et la secrétaire et en réponse aux questions posées par le maire de Meallet quant au départ à la retraite, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre de M. Larèze, fontainier, et à la passation de relais avec un nouvel intervenant. Il est envisagé d'organiser avec M. Larèze des prestations d'accompagnement-formation durant le mois de septembre (si prise en charge de ses congés et RTT) puis jusqu'à la fin de l'année à partir d'une convention avec une association.

Une offre d'emploi à mi-temps sera lancée pour une durée de 17 h30, à partir du 1/09 jusqu'au 31/12 : il sera à l'essai et son contrat pourra être proposé pour un temps de service majoré à compter du 01/01/2019

Beaucoup de points restent donc à voir et à déterminer.

Des questions se posent aussi concernant l'état des lieux du Syndicat des eaux et de son éventuelle prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. De même la question de la préparation d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic repérage du réseau et des installations est à organiser pour 2019.

- **Bureau Communauté de Communes** : bilan sur le 4G.

Meallet n'est concerné que pour l'aménagement de l'antenne existante et par l'impact possible d'une antenne qui doit être implantée entre l'Hôpital et Neyrecombe sur la Commune du VIGEAN.

-M. Chancel demande où en est l'aménagement du chemin de service entre Margeat et La Chabanne ?

Réponse : La mairie fournit le matériau (2 camions de pierres) et les riverains l'écartent.

La séance est levée à 23h30.